

Proposition de modification des tarifs du prêt entre bibliothèques à compter du 1^{er} janvier 2013

Les tarifs relatifs aux communications de prêts de documents aux bibliothèques sont établis d'une part en fonction du type de bibliothèque :

- Bibliothèques versantes (bibliothèques ayant cédé ou déposé des collections au CTLES) ;
- Bibliothèques françaises non versantes ;
- Bibliothèques étrangères.

Ils tiennent compte, d'autre part, de la nature du support (originaux, documents de substitution).

Les tarifs de communication des documents en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 ont été votés à l'unanimité par le Conseil d'administration dans sa séance du 24 novembre 2010.

Le principe d'une révision annuelle des tarifs a été par ailleurs voté lors de la séance du Conseil du 29 avril 2009.

Le CTLES propose au Conseil d'administration de voter **une augmentation de 2%** des tarifs concernant le prêt aux bibliothèques (tous types confondus).

Pour les prêts à destination des bibliothèques versantes, les tarifs proposés sont les suivants :

PRETS D'ORIGINAUX	Tarifs en vigueur	Nouveaux tarifs
Monographies, thèses et fascicules de périodiques	2,26€ HT 2,70€ TTC	2,30€ HT 2,75€ TTC
PHOTOCOPIES		
Articles de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages et dans la limite de 10% de l'ensemble du texte	1,93€ HT 2,31€ TTC	1,97€ HT 2,36€ TTC
TELECOPIES		
Articles de périodique par tranche de 10 pages et dans la limite de 10% de l'ensemble du texte	1,93€ HT 2,31€ TTC	1,97€ HT 2,36€ TTC

Pour les prêts à destination des bibliothèques françaises non versantes, les tarifs proposés sont les suivants :

PRETS D'ORIGINAUX	Tarifs en vigueur	Nouveaux tarifs
Monographies, thèses et fascicules de périodiques	6,44€ HT 7,70€ TTC	6,57€ HT 7,86€ TTC
PHOTOCOPIES		
Articles de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages et dans la limite de 10% de l'ensemble du texte	5,52€ HT 6,60€ TTC	5,63€ HT 6,73€ TTC
TELECOPIES		
Articles de périodique par tranche de 10 pages et dans la limite de 10% de l'ensemble du texte	5,52€ HT 6,60€ TTC	5,63€ HT 6,73€ TTC

Pour les prêts à destination des bibliothèques des départements et régions d'outre-mer ainsi que celles des collectivités d'outre-mer, les tarifs proposés sont les suivants :

PRETS D'ORIGINAUX	Tarifs en vigueur	Nouveaux tarifs
Monographies, thèses et fascicules de périodiques	9,66€ HT Pas de TVA	9,85€ HT Pas de TVA
PHOTOCOPIES		
Articles de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages et dans la limite de 10% de l'ensemble du texte	8,28€ HT Pas de TVA	8,44€ HT Pas de TVA
TELECOPIES		
Articles de périodique par tranche de 10 pages et dans la limite de 10% de l'ensemble du texte	8,28€ HT Pas de TVA	5,63€ HT Pas de TVA

Pour les prêts à destination des bibliothèques étrangères

PRETS D'ORIGINAUX	Tarifs en vigueur	Nouveaux tarifs
Monographies, thèses et fascicules de périodiques	16,50€ HT Pas de TVA	16,83€ HT Pas de TVA
PHOTOCOPIES		
Articles de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages et dans la limite de 10% de l'ensemble du texte	16,50€ HT Pas de TVA	16,83€ HT Pas de TVA
TELECOPIES		
Articles de périodique par tranche de 10 pages et dans la limite de 10% de l'ensemble du texte	16,50€ HT Pas de TVA	16,83€ HT Pas de TVA

En 2011, le coût moyen de la communication par navette d'un document est compris entre 8,39€ et 8,67€¹.

Le calcul des coûts ne prend pas en compte ni l'usure des véhicules ni l'utilisation des matériaux de conditionnement (enveloppes et cartons).

Le Conseil d'administration du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur est appelé à se prononcer par un vote sur :

- 1. L'adoption des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013**

¹ Cf. Annexe 1

ANNEXE 1

Éléments de calcul du coût de la communication d'un document par navette 2011

	1 navette journalière du lundi au vendredi
Nombre de navettes / mois	20
Coût moyen gasoil / navette	7,75€
Coût moyen essence / mois	155€
Défraiment agents / navette	15,25€
Défraiment agents / mois	305€
Coût d'une navette	23€
Coût des navettes / mois	460€
Nombre de documents / navette	48
Nombre de documents par mois	48*20 960
Coût moyen par document	460/960 0,48€

Prix du litre de gasoil 1,55€
Nombre de litres / navette : 5

Éléments de calcul du coût de la communication d'un document par la navette pour l'année 2011

Personnels	ETP	Salaires annuels	Total	Communications par navette par an	Coût de communication d'un document par navette
BAS	0,8	19 903€	67 725€	8 269 documents	$67\,725 / 8\,269 = 8,19 + 0,48 = 8,67€$
AB	1	17 968€			
MAG	1,8	29 854€			
Personnels	ETP	Salaires annuels	Total	Communications par navette par an	Coût de communication d'un document par navette
BAS	0,8	19 903€	65 380€	8 269 documents	$65\,380 / 8\,269 = 7,91 + 0,48 = 8,39€$
AB	1	16 420€			
MAG	1,8	29 057€			

En 2011, le coût de la communication d'un document par la navette est compris entre 8,39€ et 8,67€.